



# Brullioles



**Les Vœux de la Municipalité auront lieu le dimanche 7 janvier 2018 à 11h à la salle des fêtes.**

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2017

### **Adressage**

Le conseil municipal valide les nouvelles dénominations des voies. Une réunion d'informations à la population sera organisée début 2018.

En attendant, il faut procéder au recensement du nombre de poteaux, plaques, numéros nécessaires pour la mise en place de ces nouvelles adresses.

### **Aménagement entrée nord-est du village**

Le conseil municipal décide de faire appel au Cabinet Trace pour mener une réflexion sur l'entrée nord est du village avec pour objectif à terme de réaliser un aménagement de mise en valeur (espace accueil touristes, mise en valeur du patrimoine historique, création de stationnements à proximité du cimetière et d'un espace skate park).

Le coût de cette étude comprenant un diagnostic du site, la présentation de plusieurs aménagements possibles, l'élaboration d'une esquisse finale accompagnée d'un chiffrage et d'un planning de réalisation, s'élève à la somme de 7 200 € HT.

### **Communauté de Communes des Monts du Lyonnais**

#### **1] Adhésion de la Communauté de Communes à trois syndicats de rivières**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la Communauté de Communes a décidé d'adhérer à trois syndicats de rivières (bassin du Garon, bassin du Gier et bassin de l'Yzeron). Il est demandé à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de bien vouloir délibérer pour autoriser le transfert de la compétence GEMAPI à la communauté de Communes et son adhésion à ces trois syndicats. Accord du conseil municipal.

### **Ecole**

- Monsieur Damien Lagrange, architecte, présentera le projet de réhabilitation du bâtiment lors du prochain conseil municipal le 26 janvier 2018.
- Suite à une demande des enseignants, la dotation « livres » pour les classes de CP, CE et CM passera à 10 € au lieu de 7.50 € et la dotation « encre » baissera à 500 € à 300 €.

### **Matériel technique**

Il est décidé de faire l'acquisition d'un souffleur thermique pour nettoyer les voiries (feuilles mortes, herbe coupée, voire même de la neige poudreuse) pour un coût de 759 € TTC.

## **Recensement de la population**

Brullioles fera partie des 7 000 communes de moins de 10 000 habitants recensées en 2018.

La collecte des données se fera entre le 18 janvier 2018 et le 17 février 2018. La commune étant divisée en deux districts, deux agents recenseurs sont nécessaires. Pour cette nouvelle campagne, Madame Catherine GIROUD-ROCHE et Monsieur Jean-Paul GOULEME, mandatés par la commune, passeront chez vous pour effectuer la collecte des données. Cette année, vous aurez la possibilité d'enregistrer directement vos informations personnelles sur le site de l'INSEE.

## **Manifestations à venir**

| <b>Janvier 2018</b> |  | <b>Février 2018</b> |                                    |
|---------------------|--|---------------------|------------------------------------|
| Dimanche 7          | Vœux de la Municipalité                    | Samedi 3            | Soirée – Tennis Club de Brullioles |
| Jeudi 11            | Cinéma « Hallu'ciné »                      | Jeudi 8             | Cinéma « Hallu'ciné »              |
| Dimanche 21         | Concours de belote de la Société de chasse |                     |                                    |
| Jeudi 25            | Cinéma « Hallu'ciné »                      |                     |                                    |
| Samedi 27           | Assemblée Générale du Comité des Fêtes     |                     |                                    |
| Dimanche 28         | Thé dansant – Comité des fêtes             |                     |                                    |

### **FERMETURE DU SECRETARIAT**

Le secrétariat de la mairie sera fermé

**le vendredi 15 décembre 2017 et le samedi 16 décembre 2017**

**le mardi 26 décembre 2017, le vendredi 29 décembre 2017 et**

**le samedi 30 décembre 2017**

## **Inscription sur la liste électorale**

Attention, les nouveaux habitants doivent s'inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre 2017.

En cas de fermeture du secrétariat, vous pouvez effectuer cette démarche via internet sur le site

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Accueil particuliers – Papiers citoyenneté – Elections – Listes électorales : nouvelle inscription –

Comment s'inscrire – Sélectionner la commune et accéder au service en ligne.

**Démarche à effectuer aussi avant le 31 décembre 2017 pour une prise en compte en mars 2018.**